

Santé Québec

REVUE DE L'ORDRE DES INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS AUXILIAIRES DU QUÉBEC • PRINTEMPS 2019 • VOL. 29, N° 1

EXCLUSIF

Entrevue avec la ministre de la Santé Danielle McCann

MISE À JOUR DU DOCUMENT

Les activités professionnelles de l'infirmière auxiliaire

Photo : Robert Côté



Ordre des infirmières
et infirmiers auxiliaires
du Québec

CONCOURS ROULER AVEC LA CAPITALE, C'EST BRANCHÉ!¹

STE-FOY
BEAUPORT
NISSAN



À GAGNER

UNE NISSAN LEAF
2019 ÉLECTRIQUE

Participez maintenant!

partenaires.lacapitale.com/oiaq

1 855 441-6015



Ordre des infirmières
et infirmiers auxiliaires
du Québec



La Capitale
Assurances générales

Cabinet en assurance de dommages | 1. Détails et règlement disponibles au partenaires.lacapitale.com/oiaq. Le concours se termine le 31 décembre 2019. Le prix à tirer est une Nissan Leaf S 2019 d'une valeur de 44 798 \$, assortie, si admissible, d'un crédit d'assurance de 500 \$. La valeur totale des prix est de 45 298 \$. Toutes les valeurs indiquées incluent les taxes. Aucun achat requis. Le gagnant devra répondre à une question d'habileté mathématique. Image à titre indicatif seulement. Le prix remis peut varier.

Rédactrice en chef

Catherine-Dominique Nantel

Rédaction et coordination

Annabelle Baillargeon

Graphisme

Conception maquette : GB Design Studio
Graphisme : Coralie Desfontaine

Imprimerie

Solisco

Politique rédactionnelle

La revue *Santé Québec* est publiée par l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec. Cependant, des articles peuvent provenir d'associations ou de personnes dont l'opinion ne reflète pas nécessairement le point de vue de l'OIIAQ; par conséquent, ils n'engagent que leur auteur.

Les articles écrits par l'OIIAQ peuvent être reproduits à la condition d'en mentionner la source. Les autres textes ne peuvent l'être sans l'autorisation expresse de leur auteur.

Ce numéro de *Santé Québec* a été tiré à 34 300 exemplaires.

Santé Québec

3400, boulevard De Maisonneuve Ouest
Bureau 1115
Montréal (Québec) H3Z 3B8
514 282-9511 • 1 800 283-9511
oiiq.org

Dépôt légal : ISSN 1120-3983

Poste publication : 40011580

Le générique féminin est utilisé dans cette publication sans discrimination à l'égard du genre masculin, et ce, dans l'unique but d'alléger le texte.

Les initiales LPN (Licensed Practical Nurse) sont maintenant utilisées en anglais pour désigner l'infirmière auxiliaire.

© Photos shutterstock pages :
11,18,19,27,29,30,31,32

MISSION

L'Ordre des infirmières et des infirmiers auxiliaires du Québec a pour mission principale de protéger le public. Pour ce faire, il assure une étroite surveillance de l'exercice de la profession par le biais de divers mécanismes prévus par le *Code des professions*. Afin de contribuer à l'amélioration de la qualité des soins et de la santé de la population, il vise l'excellence, notamment en favorisant le développement professionnel de ses membres.

PRÉSIDENTE ET ADMINISTRATEURS DE L'OIIAQ

Présidente

Carole Grant, inf. aux.

Directeur général

Daniel Benard, FCPA, FCA

Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec

Josée Goulet, inf. aux.

Bas-Saint-Laurent et Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine

Luc St-Laurent, inf. aux.

Capitale-Nationale

Hélène Alain, inf. aux.
André Richard, inf. aux.

Centre-du-Québec

Diane Blanchard, inf. aux.

Chaudière-Appalaches

Louise Quirion, inf. aux.

Estrie

Amélie Drolet, inf. aux.

Lanaudière

Martin Beaulieu, inf. aux.

Mauricie

Johanne Vincent, inf. aux.

Montréal

Carmelle Champagne Chagnon, inf. aux.
Katia Goudreau, inf. aux.

Montréal — Laval

Manon Boisvert, inf. aux.
Martine Plante, inf. aux.
Lise Therrien, inf. aux.
Claire Thouin, inf. aux.

Outaouais

Lyne Plante, inf. aux.

Saguenay—Lac-Saint-Jean—Côte-Nord

Guillaume Girard, inf. aux.

ADMINISTRATEURS NOMMÉS PAR L'OFFICE DES PROFESSIONS

Lucie Bourguignon-Laurent
Denise Dubois
Jeanne Duhaime
Raymond Proulx

04 MOT DE LA PRÉSIDENTE

06 MOT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

08 RÉTROSPECTIVE

10 DOSSIER

15 HONNEURS

16 REPORTAGE

18 LES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

20 CHRONIQUE JURIDIQUE

24 BABILLARD

29 DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL





INFIRMIÈRES AUXILIAIRES

ESSENTIELLES À LA SOLUTION

À l'occasion de la Journée des infirmières et infirmiers auxiliaires le 5 mai prochain, prenons le temps de souligner le rôle essentiel que nous jouons au quotidien. Par nos compétences et nos qualités humaines, nous sommes des partenaires incontournables dans l'équipe de soins pour soulager le réseau de la santé et pour dispenser des soins sécuritaires et de qualité à la population.

L'automne dernier, nous avons parcouru le Québec dans le cadre de la tournée *Enjeux et défis de la profession*, menée en symbiose avec les conférences régionales. Au cours de nos rencontres avec les professionnelles, les dirigeants et plusieurs membres de CIIA des principales instances du réseau, le rôle indispensable de l'infirmière auxiliaire a été soulevé à maintes reprises. Les infirmières auxiliaires sont la solution à plusieurs enjeux et défis du réseau de santé.

Par la qualité des soins que vous prodiguez, vous représentez fièrement la profession.

Nous avons profité de nos rencontres pour rappeler aux différentes instances que notre pleine contribution s'inscrit parmi les solutions pour soulager les équipes de soins, tout en permettant au public de bénéficier des meilleurs services.

Nous avons également eu l'occasion de porter ce même message à la ministre de la Santé et des Services sociaux, Danielle McCann, lors d'une rencontre tenue dans le cadre de cette tournée. Nous poursuivrons notre démarche par une tournée du secteur privé.

Le plein champ d'exercice

Pour favoriser l'accessibilité aux soins, il est impératif de pouvoir exercer pleinement et avec autonomie notre champ d'exercice de manière uniforme, tant au sein du réseau public que privé.

Comme nous le constatons depuis quelques années, l'intégration des infirmières auxiliaires dans différents secteurs connaît de belles réussites. Que ce soit en groupe de médecine de famille (GMF) où le nombre d'infirmières auxiliaires est passé d'une soixantaine en 2014 à 600 aujourd'hui, ou encore au bloc opératoire, les histoires à succès se multiplient.

Nous continuerons de multiplier nos efforts auprès des différentes instances dans le but de favoriser le plein champ d'exercice. De cette manière, nos connaissances seront mises au profit de la population.

Exercer fièrement

Vous êtes indispensables pour atteindre l'harmonisation du champ d'exercice dans tous les secteurs d'activités possibles et ainsi améliorer la protection du public.

Par la qualité des soins que vous prodiguez, vous représentez fièrement la profession. À l'aube de la Journée des infirmières et infirmiers auxiliaires, agissons à titre d'ambassadrices de notre belle profession.

Comptez sur nous pour continuer de la faire rayonner sur toutes les plateformes!

Bonne journée du 5 mai à vous toutes!

CAROLE GRANT, inf. aux.
Présidente du Conseil d'administration

L'ORDRE DANS LES MÉDIAS

Dans le cadre de la tournée *Enjeux et défis de la profession*, la présidente de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec (OIIAQ), Carole Grant, a rencontré une quinzaine de médias à travers la province. À titre de porte-parole et de représentante officielle de l'Ordre, elle est intervenue dans l'actualité au cours d'entrevues à la télévision, à la radio, pour la presse nationale et régionale ainsi que pour les plateformes numériques.

Au cours de ses interventions, la présidente a rappelé le rôle essentiel des infirmières auxiliaires dans les équipes de soins et l'importance de favoriser l'uniformité du plein champ d'exercice, pour offrir à la population des soins sécuritaires et de qualité.

Au total, les parutions de Madame Grant dans la presse écrite sont parvenues à joindre près de 1 255 600 personnes. Par cette démarche, l'Ordre a rendu visible et a contribué à valoriser la profession d'infirmière auxiliaire.

Par tous ces efforts, l'Ordre a été plus que jamais présent dans l'actualité. Dans le but de vous tenir informés, nous avons relayé sur notre site web et sur nos réseaux sociaux nos principales interventions et mentions médiatiques.

En plus de livrer des entrevues aux journalistes, l'Ordre a été amené à commenter des annonces de la ministre de la Santé et des Services sociaux. Quelques semaines après avoir rencontré la ministre Danielle McCann, cette dernière annonçait l'ouverture des cliniques d'hiver, où la contribution de l'infirmière auxiliaire serait essentielle pour faire de cette implantation un succès. Le discours de la ministre donnait suite aux sujets abordés lors de notre rencontre précédente. Notre intervention auprès du ministère s'est ainsi déclinée dans l'actualité, mettant par le fait même la profession de l'avant.

Voici en rattrapage les entrevues livrées dans les différents médias au Québec au cours des derniers mois :



RÉGION	MÉDIAS
1. Mauricie, Centre-du-Québec	• Le Nouvelliste • V Télé Trois-Rivières
2. Capitale-Nationale	• Le Soleil • Émission du retour à la radio de Radio-Canada Québec
3. Chaudière-Appalaches	• Émission du matin à la radio de COOL FM Cogeco de Beauce • L'Éclaireur Progrès
4. Montérégie	• Courrier du Sud • Brossard Éclair • Le Soleil de Châteauguay • FM 103.3 Longueuil
5. Laval	• Courrier Laval
6. Bas-Saint-Laurent	• Téléjournal Radio-Canada Rivière-du-Loup • Info Dimanche
7. Saguenay	• Le Quotidien
8. Montréal	• RDI



AUTOMNE ET HIVER OCCUPÉS À L'AVANCEMENT DE LA PROFESSION

LES RÉALISATIONS DE L'ÉQUIPE DE DIRECTION

L'équipe de la direction générale de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec a pour mandat principal de planifier, organiser, diriger et contrôler toutes les activités nécessaires à la réalisation de la mission et des objectifs de l'Ordre, tout en s'assurant de mettre en application les politiques adoptées par le Conseil d'administration.

Voici le sommaire des plus récentes réalisations des différents services de l'Ordre :

Direction générale

- Tournée *Enjeux et défis de la profession* avec la présidente de l'Ordre dans les établissements de l'ensemble des régions du Québec et rencontres avec les directrices de soins infirmiers et des membres de CIIA, sans compter la participation de près de 1 500 membres aux Conférences régionales.
- Mise en œuvre et réalisation du plan d'action 2018-2019 des orientations stratégiques 2018-2022 de l'Ordre.
- Vente de l'ancien siège social.

Service du développement professionnel

- Plus de 500 participants aux conférences régionales d'hiver – une première !
- Lancement des nouveaux passeports pour les infirmières et infirmiers auxiliaires et les organisations, à compter du 1^{er} avril 2019.
- Publication en ligne de la nouvelle édition du catalogue de développement professionnel en avril 2019.
- Lancement de la refonte du Portail de développement professionnel.
- Trois journées de formations à ne pas manquer :
 - 20 juin 2019, à Saint-Hyacinthe
 - 6 novembre 2019, à Québec
 - 13 novembre 2019, à Montréal

- Mise sur pied du premier symposium de l'Ordre, le 21 juin 2019 – une nouveauté à laquelle la ministre de la Santé et des Services sociaux, Danielle McCann participera !

Service de la formation professionnelle et des permis

- Près de 800 nouveaux membres inscrits au Tableau entre le 1^{er} septembre 2018 et le 1^{er} février 2019.
- Implantation de nouvelles distinctions en décembre 2018 : la médaille et le certificat de reconnaissance de l'examen professionnel s'ajoutent ainsi à la médaille du mérite.
- Formation de tous les employés du Service sur la diversité ethnoculturelle pour les personnes chargées d'appliquer des conditions de délivrance de permis. Le tout visait à optimiser le service à la clientèle offert aux candidats et membres hors Québec.

Service de l'inspection professionnelle

- Intégration de la formation continue obligatoire à l'inspection professionnelle.
- Mise à jour du document *Les activités professionnelles de l'infirmière et de l'infirmier auxiliaire* dont vous trouverez l'aide-mémoire en page 18.
- Développement et diffusion de la Foire aux questions sur les activités professionnelles.

Service des affaires juridiques :

- Soutien au comité de gouvernance et d'éthique pour l'élaboration de plusieurs outils de gouvernance.
- Démarches visant l'implantation d'un scrutin électronique pour les élections 2019 au Conseil d'administration.

Syndic

- Publication d'un article dans ce numéro de la revue Santé Québec.

Service des communications et des partenariats stratégiques

- Mise sur pied du service d'affichage des offres d'emploi sur le site de l'Ordre.
- Publication d'une nouvelle infolettre aux membres concernant le développement professionnel.
- Organisation du congrès 2019 en juin prochain.

Pour en savoir plus, consultez notre site web et nos réseaux sociaux.



De gauche à droite : Marilou Couture, inf. aux., directrice du Service de la formation professionnelle et des permis et Secrétaire adjointe de l'Ordre, Julie St-Germain, inf. aux., directrice du Service de l'inspection professionnelle, Catherine-Dominique Nantel, directrice du Service des communications et des partenariats stratégiques, M^{re} Patricia Couture, directrice du Service des affaires juridiques et Secrétaire adjointe de l'Ordre, Daniel Benard, FCPA, FCA, directeur général et Secrétaire de l'Ordre, Aline Patenaude, CPA, CMA, directrice du Service des finances et de l'administration, Marie-Carole Cayer, inf. aux., directrice du Service du développement de la pratique professionnelle et des relations externes et François Brady, inf. aux., syndic de l'Ordre. Absent de la photo : Michel Boulianne, directeur des technologies de l'information et des communications. (Photo de Sylvain Légaré)

PROJET DE PLAN D'ACTION 2019-2020 DE L'ORDRE DES INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS AUXILIAIRES DU QUÉBEC

MAINTENIR LES EFFORTS POUR FAIRE RAYONNER ET AVANCER LA PROFESSION

Comme mentionné dans le mot de la direction générale, les différents Services de l'Ordre ont multiplié leurs réalisations au cours des derniers mois. Une nouvelle année s'est amorcée le 1^{er} avril dernier et de nouveaux projets sont sur la table. En voici un aperçu pour la prochaine année, en fonction des différents axes d'intervention.

Protection du public et valeurs de la profession

- Poursuivre la réflexion en vue de produire la stratégie globale de l'inspection professionnelle de l'ensemble des membres au cours des prochaines années.
- Poursuivre le développement de cadres de références (boîtes à outils) pour soutenir les membres et leurs employeurs.
- Proposer une mise à jour du Code de déontologie publiée par le bureau du syndic dans le bulletin électronique ou la revue de l'Ordre.

Exercice de la profession et développement de la pratique professionnelle

- Accroître les démarches sur le terrain, incluant le secteur privé, pour assurer le développement de la pratique professionnelle.

Valeur ajoutée à être membre de l'Ordre

- Développer et implanter une stratégie de valeur ajoutée à être membre de l'Ordre et à le demeurer, en développant un sentiment d'appartenance.
- Développer des programmes commerciaux et des partenariats stratégiques au bénéfice des membres.
- Développer et implanter une stratégie de reconnaissance des infirmières auxiliaires.

Relève de la profession

- Analyser le rehaussement des compétences professionnelles de l'infirmière auxiliaire en lien avec la formation initiale.
- Développer des stratégies de relations publiques et des plans de communications pour promouvoir et valoriser la profession auprès des élèves du secondaire et leurs parents, afin de continuer de recruter une relève de qualité pour la profession.
- Effectuer une analyse démographique et des besoins du réseau pour établir le nombre de candidats requis dans le futur.
- Entamer une tournée annuelle de promotion dans les écoles secondaires.

Gouvernance de l'Ordre créatrice de valeur pour le public et la profession

- Réviser et actualiser certains règlements de l'Ordre.
- Assurer le bon déroulement des élections 2019 par le vote électronique.

Restez branchés sur notre site web (oiaq.org) et nos réseaux sociaux pour suivre le développement de ces projets au cours de la prochaine année.

AGENDA CHARGÉ POUR FAIRE RAYONNER LA PROFESSION !

Au cours des derniers mois, l'Ordre a multiplié ses efforts pour assurer le rayonnement de la profession. De cette manière, l'OIIAQ a été représenté dans le cadre de plusieurs événements, tant à titre d'organisateur que d'invité d'honneur.

Les rencontres avec les intervenants du milieu de la santé, sur le plan politique ou encore au sein de différentes associations et partenaires de l'équipe de soins étaient nombreuses. Voici en images, quelques souvenirs de ces événements.

LES CONFÉRENCES RÉGIONALES

Sous le thème des soins de plaies, les Conférences régionales de l'automne ont attiré bien des membres aux quatre coins de la province. Animée par Mireille Guillemette, inf. B. éd, la présentation a notamment traité de la contribution à l'évaluation, des pratiques exemplaires et des pansements.

Pour celles qui auraient manqué l'événement, la conférence est disponible en webdiffusion sur le site de l'Ordre et permet de cumuler des heures de formation.

Les Conférences régionales ont repris du service à l'hiver, dans une nouvelle série portant sur l'assistance ventilatoire non invasive. La présentation, qui s'adressait aux infirmières auxiliaires œuvrant auprès de ce type de clientèle tant à domicile qu'en établissement, a grandement été appréciée par les participantes. La conférencière et inhalothérapeute, Véronique Adam, a chapeauté cette nouvelle formule.

LES PARTICIPATIONS DE L'ORDRE

Cet automne, la présidente a assisté pour une deuxième année consécutive au congrès de l'Association des infirmières et infirmiers auxiliaires en soins podologiques du Québec. Au cours de cette journée, elle s'est adressée aux membres présents et a profité de sa visite pour répondre aux questions en lien avec l'exercice de l'infirmière auxiliaire dans ce secteur.

En suivi de la tournée *Enjeux et défis de la profession*, le Service de l'inspection professionnelle de l'Ordre a offert sa collaboration au CISSS de l'Outaouais, dans le cadre de la révision du document sur *Les activités professionnelles de l'infirmière auxiliaire*. Après en avoir fait la vérification et transmis ses commentaires, la directrice du Service, Julie St-Germain, a présenté en janvier dernier ses constats à la directrice des soins infirmiers de l'établissement, Madame Gail Ryan, ainsi qu'à certaines conseillères-cadres. Cette rencontre a été très appréciée par la direction des soins infirmiers et lui a permis de revoir

les activités professionnelles de l'infirmière auxiliaire, tout en favorisant le plein champ d'exercice de ces dernières pour assurer à la population une meilleure accessibilité à des soins infirmiers de qualité.

Suivez-nous sur nos réseaux sociaux pour être au fait des plus récents événements et n'hésitez pas à nous partager vos photos sur nos plateformes numériques. Vous courrez la chance de voir vos images publiées dans les prochains numéros de notre revue !



La conférencière, Mireille Guillemette, et la présidente de l'OIIAQ, Carole Grant, à Rouyn-Noranda, dans le cadre des Conférences régionales de l'automne 2018.



La présidente, Carole Grant et la conférencière, Véronique Adam, lors de leur passage à Sherbrooke pour les Conférences régionales de l'hiver 2019.



La présidente de l'OIIAQ, Carole Grant, au congrès de l'Association des infirmières et infirmiers auxiliaires en soins podologiques du Québec.

7 stratégies d'épargne pour réaliser vos projets

Les bonnes stratégies d'épargne sont des actions qui vous permettront d'amasser les montants nécessaires pour réaliser vos projets à court, moyen ou long terme. Voici des conseils qui vous permettront de bâtir la meilleure stratégie selon vos besoins.

1. Oubliez les règles d'épargne préétablies

- > D'abord, oubliez les règles préétablies quant au pourcentage de votre salaire à placer dans votre compte épargne.

« Les situations et les objectifs des gens varient tellement qu'il est préférable d'établir une stratégie sur mesure avec un conseiller », affirme Natalia Sandjian conseillère senior, Investissement et Planification financière, à la Banque Nationale. Tout dépend plutôt de vos ambitions.

2. Cernez vos besoins et vos objectifs

- > Comme chaque situation est particulière, choisir un conseiller compétent et avec qui vous êtes à l'aise de discuter est primordial.

« Il vous aidera à réfléchir et vous posera de bonnes questions sur votre situation, vos projets et vos objectifs de vie », explique Natalia Sandjian.

3. Réduisez les dépenses inutiles

- > Pour épargner de façon efficace, vous aurez aussi avantage à analyser votre budget et à y apporter des correctifs si nécessaires.

« Calculez vos entrées d'argent et vos dépenses pour voir s'il y a de la place pour faire de l'optimisation, comme remplacer le café quotidien à 5 \$ », indique Mme Sandjian.

4. Mettez en place de l'épargne systématique

- > Pour maintenir votre discipline à long terme, envisagez l'épargne systématique.

« Au début, vous sentirez l'impact des versements, mais vous vous y habituerez. Éventuellement, le sentiment de manquer d'argent disparaîtra et vous économiserez sans vraiment vous en rendre compte », poursuit Natalia Sandjian.

Cela vous permettra également d'amasser un fonds d'urgence, « un coussin de sécurité à mettre en place pour vous garder à flot en cas d'imprévu », explique l'experte.

5. Projets à court terme : profitez des taux d'intérêt élevés

- > Une fois vos objectifs déterminés, vous pourrez vous concentrer sur un projet d'épargne à court terme (moins de 3 ans), comme votre prochain voyage. Afin d'amasser la somme dont vous aurez besoin rapidement, pensez à ouvrir un compte épargne à intérêt élevé.

« Tout le monde devrait avoir un compte épargne à intérêt élevé pour ses projets parce que c'est simple à utiliser,

les fonds sont accessibles immédiatement et il n'y a pas d'impact fiscal lors du retrait », indique José Manuel Rodriguez, directeur de produit, solutions d'investissement, à la Banque Nationale.

L'avantage ? Vous pouvez gérer votre compte en ligne et mettre en place des virements automatiques de 50 \$ chaque semaine. À la fin d'une année, vous aurez amassé 2 600 \$ pour prendre le large sans vous endetter !

6. Projets à moyen terme : planifiez le plus possible

- > L'avantage avec les projets à moyen terme (3 à 8 ans), comme des rénovations majeures dans votre maison, c'est que vous avez le temps de mettre en place une bonne stratégie d'épargne.

« Si vous devez amasser 25 000 \$, divisez votre objectif sur cinq ans, puis sur 12 mois et sur 52 semaines. Vous réaliserez que c'est plus accessible que vous l'imaginiez au départ », explique Natalia Sandjian.

Avec 100 \$ d'épargne par semaine, vous dépasserez votre objectif de 25 000 \$ en cinq ans, sans compter les intérêts.

« Après avoir discuté avec votre conseiller, vous pourriez décider de placer ces sommes dans un compte d'épargne libre d'impôt (CELI) en optant pour des véhicules de placement qui respectent votre profil d'investisseur », ajoute Natalia Sandjian.

7. Projets à long terme : laissez votre épargne s'accumuler

- > Pour des projets à long terme (8 ans et plus), comme payer les études de votre enfant, le montant que vous mettrez de côté chaque semaine fera toute la différence.

Ainsi, 10 \$ par semaine vous permettra d'accumuler 10 400 \$ en capital après 20 ans. À cette somme, s'ajoutent les subventions gouvernementales si vous avez opté pour un régime enregistré d'épargne-études (REEE) et le rendement qui variera selon vos types de placement.

À travers tous vos projets, il vous faudra aussi épargner pour votre retraite.

« Votre conseiller regardera vos objectifs multiples, analysera vos options et vous créera un plan efficace et réaliste pour les atteindre », indique Natalia Sandjian.

En misant sur des stratégies d'épargne sur mesure, vous mettrez toutes les chances de votre côté pour réaliser les projets qui vous sont chers.

Banque Nationale propose une offre exclusive pour les infirmier(ère)s et infirmier(ère)s auxiliaires. Pour connaître les avantages reliés à cette offre spécialement adaptée, visitez le bnc.ca/infirmier.



Ordre des infirmières
et infirmiers auxiliaires
du Québec

Photo : Robert Côté



La ministre de la Santé et des Services sociaux, Danielle McCann.



PAR **ANNABELLE
BAILLARGEON**
Directrice adjointe,
Service des
communications
et des partenariats
stratégiques

LES PRIORITÉS DE LA MINISTRE DANIELLE MCCANN **L'ACCÈS AUX SOINS AVANT TOUT**

Dans le cadre de ses nouvelles fonctions, la ministre de la Santé et des Services sociaux, Danielle McCann, s'est donné pour mission d'améliorer l'accès aux soins et l'efficacité du réseau. Pour y parvenir, la contribution des infirmières auxiliaires est indispensable. En décembre dernier, lors d'une rencontre avec la présidente de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec (OIIAQ), Carole Grant inf. aux., la ministre a accepté d'accorder une entrevue à l'Ordre concernant sa vision et ses ambitions pour son ministère. Un résumé de cette rencontre vous est présenté dans les prochaines pages.

Depuis votre nomination le 18 octobre dernier, quels constats faites-vous quant aux enjeux et défis du réseau ?

« Les dernières années ont été difficiles. Nous avons eu une réforme importante de structures et cela a nécessairement eu des impacts sur le personnel soignant. On remarque de l'épuisement dans les équipes de soins et une fragilisation des services de première ligne et de proximité. Les compressions budgétaires ont aussi fait mal au réseau de la santé.

On arrive dans un nouveau cycle et on va apporter des changements. Pour la première fois depuis de nombreuses années, on ne s'occupera pas de réformes de structure [...], on va faire une réforme de l'accès. On veut augmenter l'accès aux services, notamment en première ligne pour la population. »

Vous mentionnez que vous souhaitez redoubler d'efforts pour améliorer l'accès aux soins.

De manière générale, quelle est votre vision pour votre ministère et quels sont vos objectifs pour ce mandat ?

« Il faut que dans les quatre prochaines années, les services de première ligne se soient améliorés. Notre engagement est que tous les Québécois qui le veulent aient accès à un médecin de famille, à une infirmière ou à une équipe de soins en 36 heures. Bien des choses en découlent : on désengorge l'urgence et nos hôpitaux, et la population est moins malade puisqu'on s'en occupe rapidement.

C'est une priorité pour nous de prendre soin du personnel. On va améliorer les conditions de travail et augmenter les postes à temps complet. Quand j'ai rencontré la présidente de l'OIIAQ, Carole Grant, elle m'a soumis le fait qu'il n'y avait que 38 % des membres qui avaient un poste à temps complet. [...] Il faut que ça monte, au moins aux trois quarts. Il faut que ça augmente le plus possible pour faire bénéficier à la population les compétences des infirmières auxiliaires. »

Comment voyez-vous le rôle des infirmières auxiliaires dans le réseau et comment peuvent-elles être une solution aux enjeux actuels ?

« Les infirmières auxiliaires peuvent jouer un rôle dans plusieurs sphères d'activités où elles peuvent mettre à profit leur expertise. Le potentiel est là, il faut que ce soit bien organisé. Elles contribuent à l'évaluation, elles font des interventions qui sont très complémentaires au médecin de famille dans un cabinet. En plus, elles sont très appréciées, je l'en-



tends par les médecins de famille, entre autres en GMF. Ils trouvent que vous êtes très aidantes au sein de l'équipe de soins. Les possibilités sont ouvertes, il faut les actualiser. »

C'est une priorité pour nous de prendre soin du personnel. On va améliorer les conditions de travail et augmenter les postes à temps complet. Il faut que ça augmente le plus possible pour faire bénéficier à la population les compétences des infirmières auxiliaires.

Au cours de notre tournée Enjeux et défis de la profession, nous avons constaté que les défis d'harmonisation et d'uniformisation du champ d'exercice sont encore bien présents. Comment solutionner le tout ?

« Les tâches d'une infirmière auxiliaire et d'une clinicienne sont claires. Il y a un travail à faire dans les équipes et dans les établissements pour bien établir ça. On a la Loi 90 qui existe depuis très longtemps et qui n'a pas été appliquée complètement. Il y a encore du potentiel pour améliorer l'offre de services.

Pour la première fois, on n'est pas pris dans le changement de structure, alors c'est là qu'on va mettre notre énergie. Dans le fond, ce que ça prend, c'est une volonté de le faire. Et cette volonté, il faut qu'elle parte du ministère, de la ministre, des établissements, des PDG, mais aussi des professionnelles elles-mêmes. Elles veulent que ça arrive et que ça valorise leur champ de pratique. Ça prend un travail d'équipe du directeur des services professionnels et de la directrice des soins infirmiers, un travail de collaboration pour les faire ces ordonnances collectives et pour s'entendre. On a le temps et l'énergie de le faire. Ça ne se fait pas en criant ciseaux, mais ça va se déployer graduellement. »

Votre gouvernement s'est engagé à décloisonner la pratique médicale. À quoi peuvent s'attendre les infirmières auxiliaires ?

« On va décloisonner la pratique médicale vers les infirmières, dont les infirmières auxiliaires, vers les infirmières praticiennes spécialisées, vers les pharmaciens, travailleurs sociaux, psychologues. L'Ordre et le ministère ont une idée très claire du rôle que l'infirmière auxiliaire peut jouer au sein des établissements.

Comme je le disais plus tôt, la Loi 90 est une excellente idée, mais on ne l'a jamais appliquée complètement. Notre défi actuellement est de le faire, d'appliquer l'ordonnance collective et d'organiser cette meilleure offre de services pour que chacun joue son rôle pleinement. »

Votre gouvernement s'est engagé à éliminer le temps supplémentaire obligatoire.

Comment comptez-vous y arriver ?

« On a pris cet engagement et à la fin de notre mandat, il faut que ça soit éliminé. Évidemment, le plus vite sera le mieux. En fait, on va le diminuer dès cette année. On a des travaux importants là-dessus. C'est important que nos professionnelles de la santé qui tiennent le système à bout de bras soient appuyées.

On dit qu'il faut humaniser les soins. Les infirmières auxiliaires et infirmiers auxiliaires sont là, mais il faut aussi s'occuper d'eux. On va prendre des mesures concrètes pour graduellement améliorer les conditions. Ça ne pourra pas se faire du jour au lendemain, mais ça va se déployer graduellement. On veut que déjà en 2019-2020, la population, mais aussi les professionnelles voient une différence. »

En terminant, quel message souhaitez-vous envoyer aux infirmières et infirmiers auxiliaires ?

« On vous apprécie et on va créer des conditions intéressantes pour vous au travail, pour que d'abord et avant tout, vous ayez un milieu adéquat et que vous puissiez prendre soin des gens comme vous le souhaitez. On veut que vous aimiez ce que vous faites et rendre votre milieu de travail fort et attrayant. Je sais que plusieurs adorent leur travail, nous allons prendre encore plus soin de celles qui ont choisi cette profession, cette vocation. » ♦

LES CLINIQUES D'HIVER

LES INFIRMIÈRES AUXILIAIRES PARTENAIRES DE CE SUCCÈS

En janvier dernier, la ministre de la Santé et des Services sociaux, Danielle McCann a implanté les cliniques d'hiver pour traiter les cas mineurs qui ne nécessitent pas une visite à l'hôpital. Le tout s'est fait avec la collaboration de la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec, dans le but de désengorger les urgences et d'améliorer l'accès aux soins.

Depuis leur ouverture, le ministère a calculé que près de 3000 personnes ont fréquenté ces établissements par semaine. « Ça en fait des gens ! Nous allons avoir un rapport et il y aura probablement un impact direct que l'on pourra quantifier dans les urgences touchées pour les patients ambulatoires », souligne la ministre.

Intégrées dans cette nouvelle initiative du gouvernement, les infirmières auxiliaires ont prêté main-forte à l'équipe de soins au sein de ces cliniques d'hiver, où elles ont pu mettre leurs compétences et leur expertise au profit des patients. « C'est une approche d'équipe que l'on cherche. Plus chacun pourra jouer son rôle, mieux le système fonctionnera pour offrir des services », croit Mme McCann.

Pour assurer le succès de cette nouvelle mesure, la ministre a mentionné dans de nombreuses tribunes compter sur la contribution des infirmières auxiliaires pour dispenser des soins sécuritaires et de qualité.

SUR LA SCÈNE POLITIQUE

LES ACTIVITÉS DE L'OIIAQ

Avant les fêtes, la présidente de l'Ordre, Carole Grant, et le directeur général, Daniel Benard, ont rencontré la ministre de la Santé et des Services sociaux, Danielle McCann, pour lui rappeler le rôle essentiel des infirmières auxiliaires au sein des équipes de soins pour prodiguer des soins sécuritaires et de qualité à la population.

Dès janvier, l'Ordre a déposé au ministère des Finances son document de réflexion quant à ses attentes pour le premier budget du gouvernement provincial.

En avril, Mme Grant et M. Benard ont rencontré la ministre responsable des Aînés et des Proches aidants, Marguerite Blais. Ils ont profité de cette rencontre pour souligner le nombre important d'infirmières auxiliaires œuvrant en gériatrie et leur expertise auprès de cette clientèle.

MAISONS DES AÎNÉS

NOUVELLE OPPORTUNITÉ POUR LES INFIRMIÈRES AUXILIAIRES

Dans le cadre de son programme, le gouvernement de la Coalition Avenir Québec compte mettre sur pied des maisons des aînés, des milieux de vie pour offrir aux personnes âgées les meilleurs soins dans un contexte humain.

« Les infirmières auxiliaires ont une place dans les maisons des aînés. Elles travaillent beaucoup avec les préposés aux bénéficiaires dans les CHSLD, elles ont donc une connaissance du milieu et du travail d'équipe qui y est requis », affirme la ministre.

Avec 38 % de membres occupant un poste à temps plein, Mme McCann voit dans ce taux l'opportunité d'attirer davantage de ces professionnelles dans les établissements, notamment dans les maisons pour aînés. « Il y a là un potentiel à aller chercher », renchérit-elle.

Notons que près du tiers des membres de l'Ordre travaillent avec des clientèles gériatriques et que leurs compétences avec ces dernières sont vastes.



Photo : Robert Côté

DES HONNEURS POUR VOTRE PARCOURS SCOLAIRE !

Vous vous démarquez dans vos études pour **devenir infirmier(ère) auxiliaire ?** De nouvelles distinctions sont à votre portée !



Médaille du mérite

Pour féliciter un élève qui représente fièrement **les valeurs de la profession** durant ses études.

Médaille de l'examen professionnel

L'or, l'argent et le bronze pour souligner **les trois meilleurs résultats** de chaque session d'examen.

Pour en savoir plus sur les critères de sélection, rendez-vous sur : OIIAQ.ORG/Medailles



Ordre des infirmières
et infirmiers auxiliaires
du Québec

Suivez-nous sur les réseaux sociaux



#DeviensInfAux

MÉDAILLES DE L'EXAMEN ET CERTIFICATS DE RECONNAISSANCE

FÉLICITATIONS À NOS PREMIÈRES RÉCIPENDAIRES !

L'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec (OIIAQ) met un point d'honneur à faire de la relève un de ses axes de priorité. C'est dans l'optique de reconnaître et de promouvoir le talent et l'excellence de cette dernière que l'Ordre a décidé d'implanter en décembre 2018 de nouvelles distinctions. Ainsi, la médaille de l'examen professionnel et le certificat de reconnaissance s'ajoutent à la médaille du mérite.

Ces nouvelles récompenses saluent les plus hauts résultats de chaque session d'examen. De cette manière, des médailles d'or, d'argent et de bronze sont octroyées pour souligner les trois meilleures notes de l'épreuve et les certificats de reconnaissance pour les dix plus hauts résultats.

C'est avec fierté que les premières récipiendaires des médailles et des certificats de reconnaissance de l'examen professionnel de décembre 2018 se sont vus honorées.

L'Ordre félicite ces dix candidates et leur souhaite beaucoup de succès dans leur carrière !



De gauche à droite : **Christine Koblé**, inf. aux., directrice adjointe du Service de la formation professionnelle et des permis (SFPP), **Noémie Giasson**, récipiendaire de la médaille d'or et du certificat de reconnaissance et **Marilou Couture**, inf. aux., directrice du SFPP et Secrétaire adjointe de l'Ordre.



De gauche à droite : **Marilou Couture**, inf. aux., directrice du SFPP et Secrétaire adjointe de l'Ordre, **Camille Bouchereau**, récipiendaire de la médaille d'argent et du certificat de reconnaissance et **Carole Grant**, inf. aux., présidente de l'Ordre.

CANDIDATE	ÉTABLISSEMENT	HONNEUR
NOÉMIE GIASSON	CFP Compétences 2000	Médaille d'or
JOANIE TREMBLAY	CFP Fierbourg	Médaille d'argent
JESSIE CLAUDE TASSÉ	CFP des Sommets	Médaille d'argent
CAMILLE BOUCHEREAU	École Faubourgs de Montréal	Médaille d'argent
AUDREY VACHON	CFP Compétences 2000	Certificat de reconnaissance
BARBARA ASSIS	Collège CDI Laval	Certificat de reconnaissance
MARGARETTE ANNE BARTOLOME	Centre PACC	Certificat de reconnaissance
CATHERINE CLOUTIER	CFP Rimouski Neigette	Certificat de reconnaissance
MARIE-CHRISTINE LECLERC	CFP des Patriotes	Certificat de reconnaissance
ELIANE LAMOTHE	CFP Charlotte Tassé	Certificat de reconnaissance



Sylvain Leblanc, infirmier auxiliaire à Puvirnituk



PAR **ANNABELLE
BAILLARGEON**
Directrice adjointe,
Service des
communications
et des partenariats
stratégiques

INFIRMIER AUXILIAIRE À PUVIRNITUQ **POINTER VERS LE NORD ET REPOUSSER SES LIMITES**

Après plus de cinq ans à œuvrer dans le Grand Nord québécois, on peut dire que l'infirmier auxiliaire Sylvain Leblanc n'a pas froid aux yeux. De Sherbrooke à Puvirnituk, il œuvre désormais à titre de chef d'équipe au centre hospitalier de la région, où il est aussi responsable des soins de longue durée et premier répondant. Rencontre avec un infirmier auxiliaire passionné, dont la flamme pour la profession brûle vivement, en dépit des temps froids !

Infirmier auxiliaire depuis 30 ans, M. Leblanc a commencé sa carrière à l'ancien centre hospitalier Saint-Vincent-De-Paul de Sherbrooke. La réforme Rochon l'a conduit vers un poste au privé à l'infirmier de la maison provinciale des Frères du Sacré Cœur, où il a travaillé pendant 18 ans. Son parcours l'a mené à nouveau dans le réseau pour travailler au CIUSSS de l'Estrie, auparavant nommé CHU de Sherbrooke. Après près de trois décennies dans la région, l'envie de changement s'est fait sentir.

« J'avais envie de briser la routine de ce que je connaissais et j'ai découvert qu'il y avait la possibilité de partir travailler dans le nord. Le tout collait à mes valeurs dans la dispense des soins alors j'ai entrepris les démarches », explique Sylvain Leblanc.

Une fois le processus d'embauche complété, l'infirmier auxiliaire et son épouse qui œuvre pour sa part comme préposée aux bénéficiaires ont pris la route pour ce grand virage professionnel. C'est ainsi que le couple a entrepris cette nouvelle aventure, donnant ainsi un deuxième souffle à leur passion.

« À ce moment dans nos vies, c'est comme si les astres s'étaient alignés, se rappelle-t-il. Nous nous sommes lancés là-dedans sans trop savoir ce qui nous attendait. »

Faire partie de la famille

Cinq ans plus tard, le couple continue de s'épanouir dans son nouveau milieu professionnel. Pour assurer le succès de cette expérience, M. Leblanc reconnaît que l'adaptation est nécessaire à tous les niveaux.

« On arrive chez ces gens pour les aider, mais nos valeurs et nos mœurs peuvent varier. C'est important de gagner leur confiance et de garder en tête que nous sommes des accompagnateurs », indique-t-il.



De gauche à droite : Annie Kuananak, préposée en établissement nordique, Sylvain Leblanc, infirmier auxiliaire et Guylaine Marois, préposée aux bénéficiaires

Pour arriver à s'intégrer au sein de ce nouveau milieu, les qualités humaines sont essentielles pour bâtir des liens de confiance avec la communauté. Le travail avec cette dernière et les préposés en établissements inuits, aussi appelés *aaniasiurtiapik*, est essentiel pour communiquer adéquatement avec les patients.

« On apprend les mots utiles pour communiquer dans notre travail, mais la collaboration avec les traducteurs est idéale pour renforcer nos relations humaines, insiste-t-il. C'est un lien important qui se développe avec un autre peuple doté de ses traditions. C'est extrêmement enrichissant de part et d'autre! »

« Pour travailler ici, il ne faut pas être motivé par l'argent, mais plutôt être animé par la mission et le désir d'aller chercher une expérience de vie. »

Si les températures arides peuvent en refroidir plus d'un, on remarque un bon roulement auprès des professionnels de la santé qui viennent offrir des soins dans le nord du Québec. Sylvain Leblanc se souvient avoir remarqué la surprise des Inuits lorsqu'il est revenu à Puvirnituq après son premier congé.

« Les gens ont appris à me connaître et ont compris que je resterais, constate l'infirmier auxiliaire. Maintenant, à mes retours de congés, je me sens comme si j'étais de retour à la maison ! Lorsque je marche dans la rue au village, les gens me saluent et m'envoient la main ! »

Responsabilités multiples

Au quotidien, l'infirmier auxiliaire collabore avec bien des résidents de Puvirnituq dans le cadre de son travail. À titre de chef d'équipe, il supervise une équipe d'une quinzaine de préposés aux bénéficiaires, pour lesquels il planifie les horaires. Plusieurs de ces postes sont occupés par des non-professionnels puisqu'il s'agit de tâches offertes localement.

Dans le cadre de ses fonctions, il prodigue des soins spécifiques, notamment l'installation de sondes et les soins de plaies. Il assure aussi un coup de main pour la levée du matin des patients et collabore aux soins d'hygiène. En tant que chef d'équipe pour les soins de longue durée, il soutient également ses collègues pour les soins aigus.

En plus de ses journées types, il appuie régulièrement l'équipe le matin ou le soir pour assurer un soutien en cas d'absence. « Je suis souvent de retour à l'hôpital le soir pour faire la tournée des médicaments et de la collation, ainsi que pour aider pour le coucher », ajoute l'infirmier auxiliaire.

En plus des soins qu'il octroie, M. Leblanc agit comme premier répondant dans la région. « Je voyais cela comme une autre occasion et une chance supplémentaire de m'intégrer à la communauté », renchérit-il.

Maintenant, à mes retours de congés, je me sens comme si j'étais de retour à la maison !

Des partenaires inuits ayant reçu une formation qu'il a aussi suivie l'accompagnent lorsqu'il est de garde. Il répond ainsi aux appels d'urgence et peut procéder aux transferts de patients.

Emballé par cette expérience, Sylvain Leblanc se réjouit d'avoir brisé la routine dans sa vie professionnelle. « Mon expérience ici m'apporte tant de diversité, assure-t-il. La façon de travailler cadre dans mes valeurs. Ici on donne des soins plutôt que de les distribuer ! »

Selon les déclarations faites par les membres de l'Ordre en janvier 2019, un total de 53 infirmières et infirmiers auxiliaires œuvrent dans le nord du Québec. ♦

LES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

DE L'INFIRMIÈRE AUXILIAIRE

Le Service de l'inspection professionnelle a travaillé à la refonte du document *Les Activités professionnelles de l'infirmière auxiliaire*, maintenant disponible sur notre site web. Avec sa mise à jour, cet outil de référence présente les informations relatives au champ d'exercice et aux activités réservées prévues aux articles 37 et 37.1 (5°) du *Code des professions*, en vigueur depuis le 30 janvier 2003. Il comporte aussi les activités autorisées en vertu du *Règlement sur certaines activités professionnelles pouvant être exercées par une infirmière ou un infirmier auxiliaire* et du *Règlement sur certaines activités professionnelles qui peuvent être exercées en orthopédie par des personnes autres que des médecins*.



CHAMP D'EXERCICE



Contribution à l'évaluation de l'état de santé d'une personne et à la réalisation du plan de soins, prodiguer des soins et des traitements infirmiers et médicaux dans le but de maintenir la santé, de la rétablir et de prévenir la maladie et fournir des soins palliatifs

37 p)

ACTIVITÉS AUTORISÉES



Contribution à la thérapie intraveineuse

1



Entretien d'une trachéostomie reliée à un ventilateur

2



Activités professionnelles qui peuvent être exercées en orthopédie (immobilisations plâtrées)

3



ACTIVITÉS RÉSERVÉES



37.1 (5°), par. a)

Appliquer des mesures invasives d'entretien du matériel thérapeutique



37.1 (5°), par. b)

Effectuer des prélèvements, selon une ordonnance



37.1 (5°), par. c)

Prodiguer des soins et des traitements reliés aux plaies et aux altérations de la peau et des téguments, selon une ordonnance ou selon le plan de traitement infirmier



37.1 (5°), par. d)

Observer l'état de conscience d'une personne et surveiller les signes neurologiques



37.1 (5°), par. e)

Mélanger des substances en vue de compléter la préparation d'un médicament, selon une ordonnance



37.1 (5°), par. f)

Administer, par des voies autres que la voie intraveineuse, des médicaments ou d'autres substances, lorsqu'ils font l'objet d'une ordonnance



37.1 (5°), par. g)

Contribuer à la vaccination dans le cadre d'une activité découlant de l'application de la Loi sur la santé publique



37.1 (5°), par. h)

Introduire un instrument ou un doigt, selon une ordonnance, au-delà du vestibule nasal, des grandes lèvres, du méat urinaire, de la marge de l'anus ou dans une ouverture artificielle du corps humain



37.1 (5°), par. i)

Introduire un instrument, selon une ordonnance, dans une veine périphérique à des fins de prélèvements, lorsqu'une attestation de formation lui est délivrée par l'Ordre dans le cadre d'un règlement pris en application du paragraphe o de l'article 94

Grâce à sa version électronique, *Les activités professionnelles de l'infirmière auxiliaire* seront accessibles où que vous soyez et pourront évoluer et s'adapter en fonction de la pratique professionnelle. Un format PDF est disponible en français et en anglais sur notre site web. Pour consulter le document interactif, rendez-vous sur oiaa.org.



PAR **M^e EVA SIKORA**
*Avocate, Services des affaires
 juridiques*

EN APERÇU

L'ABC DE L'ASSURANCE DE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

Chaque année, lors du paiement de votre cotisation, vous acquittez également votre prime d'assurance responsabilité. En effet, pour exercer la profession d'infirmière auxiliaire, vous devez adhérer au régime collectif d'assurance de responsabilité professionnelle conclu par l'Ordre, comme prévu au Règlement sur l'assurance de responsabilité professionnelle des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec (ci-après désigné « Règlement »).

À titre d'assureur des membres de l'OIIAQ, La Capitale assurances générales Inc. vous offre une garantie couvrant la responsabilité que vous pourriez encourir en raison de fautes, de négligence, d'imprudence ou d'incapacité commises dans le cadre de l'exercice de la profession d'infirmière auxiliaire.

Plus précisément, cette assurance vise à payer en votre nom (selon les termes, conditions

et limites de la police) les montants à déboursier en dommages compensatoires que vous seriez tenu de payer à la suite d'une réclamation résultant d'une faute ou d'une négligence dans l'exécution de vos activités d'infirmière auxiliaire. Ces activités comprennent notamment l'enseignement, la supervision, les opinions et conseils compris au champ d'exercice.

RÉSUMÉ DU PROGRAMME D'ASSURANCE

Montant par sinistre

1 000 000 \$

Montant par assuré par période
annuelle d'assurance (1^{er} avril au
31 mars de l'année suivante)

3 000 000 \$

Assurés

Notamment,

- Membres en règle
- Anciens membres pour les sinistres découlant des services rendus alors qu'ils étaient membres en règle
- Les étudiants du programme SASI, lors de leurs stages
- Candidats à l'exercice de la profession (CEPIA)

Limites territoriales

- Toute procédure judiciaire intentée contre l'assuré au Canada pour des activités professionnelles exercées au Canada ou occasionnellement à l'extérieur du Canada.

Quelques exclusions de la police
d'assurance

Si la réclamation résulte notamment :

- D'un acte criminel
- D'une faute intentionnelle

Par son programme, La Capitale s'engage notamment à :

- Représenter l'assuré et assumer sa défense en cas de réclamation en lien avec ses activités professionnelles;
- Payer tous les frais engagés pour enquête, défense, négociation et conclusion de règlement;
- Rembourser les frais de défense de juridiction criminelle dans le cas d'une poursuite intentée contre un assuré devant un tribunal de juridiction criminelle à la suite de l'exercice d'activités professionnelles, à moins que l'assuré ne plaide coupable ou ne soit déclaré coupable;
- Rembourser les frais de défense pour pratique illégale d'une autre profession par un autre ordre professionnel, à moins que l'assuré ne plaide coupable ou ne soit déclaré coupable.

Dénonciation à La Capitale

Le contrat d'assurance responsabilité professionnelle comporte certaines conditions dont la première est la bonne collaboration de l'assuré. Le contrat prévoit également que vous devez vous abstenir d'assumer une responsabilité quelconque et d'engager toute dépense ou négociation de votre propre chef.

Vous avez également la responsabilité d'aviser l'assureur dès que vous avez connaissance de toute réclamation reçue ainsi que de toute procédure judiciaire qui vous aura été signifiée. À l'endos de votre attestation de membre se trouvent les coordonnées pour faire une telle déclaration.

Vous trouverez plus d'informations au sujet du programme de La Capitale à l'adresse suivante : www.lacapitale.com/oiaq-rs

Déclaration à l'OIIAQ

Pour que l'OIIAQ puisse exercer sa mission de protection du public, il faut également aviser l'Ordre de toute réclamation en assurance responsabilité professionnelle. À cet effet, l'article 62.2 du *Code des professions* énonce l'obligation pour un professionnel d'informer son ordre de :

- Toute réclamation formulée contre lui auprès de son assureur, soit La Capitale;
- Toute déclaration de sinistre que le professionnel formule auprès de son assureur, comme indiqué à la section précédente.

Nous vous invitons donc à communiquer avec nous sans délai si vous vous trouvez dans cette situation. ♦

PASSEPORT

DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL
POUR LES ORGANISATIONS

**Offrez de la formation
aux employés de votre établissement !**

.....
Procurez-vous ce passeport afin de
partager de la formation entre les membres
de votre équipe, **pour seulement 500 \$* !**

**Prix spécial en vigueur jusqu'au 5 mai 2019*



Ordre des infirmières
et infirmiers auxiliaires
du Québec

En vente dès maintenant !
oiaq.org/passeportorganisations



PAR M^e ANNE MARIE
JUTRAS
Avocate au bureau du syndic

EN APERÇU

LE CONFLIT D'INTÉRÊTS

« Je vends justement de bons produits qui pourront t'aider. » « Je suis justement à la recherche d'un pensionnaire. » « D'accord, j'accepte que tu me prêtes une somme d'argent. » « Il y a longtemps que tu es hospitalisé, cela fait de nous des amis. »
Voici quelques exemples d'affirmations qu'un professionnel ne devrait jamais prononcer en s'adressant à un client ou un patient. De tels propos remettraient en cause l'indépendance du professionnel, compromettraient son désintéressement et auraient pour effet de le placer dans une situation de conflit d'intérêts ou dans une situation où il y aurait apparence de conflit d'intérêts ou de conflit d'intérêts potentiels.

Une infirmière auxiliaire se trouve dans une situation de conflit d'intérêts lorsqu'elle se place dans une situation où elle serait susceptible de favoriser soit ses intérêts personnels, soit ceux d'une autre personne plutôt que les seuls intérêts de son patient, c'est-à-dire lorsqu'elle est biaisée dans sa prise de décisions professionnelles par des considérations qui ne relèvent ni de l'intérêt du patient en particulier, ni de l'intérêt du public, de façon plus générale.

Pour préserver son objectivité et son intégrité, l'intérêt personnel de l'infirmière auxiliaire ne doit pas altérer son jugement - favorablement ou défavorablement. Le professionnel en position d'autorité doit toujours faire preuve d'une grande impartialité.

Le 26 septembre 2018, le Conseil de discipline a rendu une décision imposant une radiation temporaire d'une durée de **trois (3) mois** à une infirmière auxiliaire.

Pour préserver son objectivité et son intégrité, l'intérêt personnel de l'infirmière auxiliaire ne doit pas altérer son jugement - favorablement ou défavorablement.

Il était reproché à l'infirmière auxiliaire d'avoir utilisé les ressources de l'employeur pour trouver les coordonnées d'une patiente. L'infirmière auxiliaire a ensuite contacté la patiente à son domicile pour convenir d'un rendez-vous avec elle. Le rendez-vous avait pour objectif la vente d'un appareil de type purificateur d'air. L'infirmière auxiliaire était d'avis que ledit appareil aiderait la patiente à mieux respirer. Un appareil gratuit avait été promis à la professionnelle par l'entreprise si elle arrivait à en vendre un certain nombre.

Extrait de la décision

Au paragraphe 42 de la décision, le Conseil écrit :

« Cette infraction est grave, et ce, d'autant plus en raison que cet article vise les membres du public qui sont vulnérables dû à leur état de santé. La cliente souffrait de problèmes de respiration, et ce, à la connaissance de l'intimée. La tentative de lui vendre un appareil dispendieux afin d'aider la cliente avec ses problèmes de santé, et ce, sans aucune recommandation médicale d'un professionnel dûment autorisé à cet égard, est un comportement indigne de la profession d'infirmière auxiliaire. Il ne s'agissait pas d'un besoin immédiat, mais bien d'une sollicitation de la cliente de la part de l'intimée. » ♦

Référence :

Infirmières et infirmiers auxiliaires (Ordre professionnel des)
c. Bavenga-Muanda, 2018 CanLII 95616

OFFRE EXCLUSIVE

PASSEPORT DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL POUR LES INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS AUXILIAIRES



ACCÉDEZ À PRÈS DE
70 HEURES DE
FORMATION

POUR SEULEMENT
170 \$* + TAXES

VALEUR
+ de 2 000 \$

*195 \$ à compter du 6 mai 2019

CE QUE COMPREND LE PASSEPORT :



Une conférence régionale dans une salle près
de chez vous ou en webdiffusion (automne 2019)



Une Journée de formation
en salle ou en webdiffusion



PLUS DE 30 capsules de formation de l'OIIAQ
en ligne, sur le Portail de développement professionnel



Les questionnaires de la revue Santé Québec
sur le Portail de développement professionnel



50% de rabais sur toutes autres formations
offertes par l'OIIAQ

En vente **dès maintenant !** oiiq.org/passeports



Ordre des infirmières
et infirmiers auxiliaires
du Québec

SERVICE-CONSEIL

CONÇU SUR MESURE POUR VOS BESOINS

Depuis l'implantation des réservations en ligne de plage horaire pour obtenir un soutien professionnel supplémentaire par le service-conseil, ce dernier a reçu un grand nombre de demandes.

Au quotidien, le service-conseil guide les membres, le public et les autres professionnels de la santé ayant des interrogations concernant le champ d'exercice de l'infirmière auxiliaire.

Seulement en janvier, le service a répondu à près de 700 demandes de toutes sortes, concernant entre autres l'application du *Règlement sur la formation continue obligatoire des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec*, compte tenu de l'arrivée de la fin de la période de référence.

Au bout du fil, les infirmières auxiliaires du Service s'assurent de vous guider adéquatement pour vous apporter le soutien nécessaire.

N'oubliez pas que **la foire aux questions** (oiaq.org/questions/divers-aspects-de-la-pratique-professionnelle) est mise à jour en fonction des questionnements reçus en cours d'année et est générée quotidiennement pour fournir des informations pertinentes au sujet de la profession. Surveillez notre site web et nos réseaux sociaux pour être à l'affût des plus récentes informations.



Anne-Marie Racicot, infirmière auxiliaire

Une voix forte en santé.



La FIQ, forte de ses **76 000 infirmières, infirmières auxiliaires, inhalothérapeutes et perfusionnistes cliniques**, est reconnue comme une organisation syndicale efficace pour l'amélioration des conditions de travail de ses membres et la défense des soins de santé accessibles et sécuritaires.

RAPPEL D'AVIS CONJOINT

L'infirmière auxiliaire peut-elle administrer un médicament au besoin (PRN) de manière autonome?

L'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec (OIIAQ) et l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (OIIQ) souhaitent clarifier le rôle de l'infirmière auxiliaire en lien avec l'administration d'un médicament PRN en ordonnance individuelle.

Qu'est-ce que le PRN ?

Le PRN est une médication prescrite au besoin pour une manifestation clinique précise, mais occasionnelle.

Ordonnance individuelle

Toute ordonnance individuelle vise une seule personne ayant fait l'objet d'une évaluation préalable de la part du prescripteur. Ainsi, en présence d'une ordonnance individuelle précisant la raison de son utilisation, l'infirmière auxiliaire peut administrer les médicaments prescrits PRN et ce, de façon autonome. Effectivement, l'article 37.1 (5^e), par. f) du Code des professions stipule que l'infirmière auxiliaire peut :

« Administrer, par des voies autres que la voie intraveineuse, des médicaments ou d'autres substances, lorsqu'ils font l'objet d'une ordonnance. »

Plan thérapeutique infirmier

L'infirmière peut émettre une directive en lien avec l'administration d'un médicament PRN dans le cadre d'une ordonnance individuelle à l'infirmière auxiliaire, lorsque requis.

Toutefois, une directive au PTI ne peut pas prévoir systématiquement une évaluation préalable de la condition de la personne par l'infirmière avant que l'infirmière auxiliaire procède à l'administration du PRN dans le cadre d'une ordonnance individuelle à moins que cette évaluation soit requise ou justifiée par la condition de la personne.

Règle de soins infirmiers

L'élaboration d'une règle de soins infirmiers dans l'établissement est un outil d'encadrement qui permet de préciser les attentes des divers intervenants. Dans le contexte où un médicament PRN est prescrit, la directrice des soins infirmiers pourrait baliser le rôle des infirmières et des infirmières auxiliaires afin de tenir compte des réalités locales.

L'infirmière auxiliaire demeure responsable des interventions qu'elle réalise dans le cadre de ses activités réservées. Lorsqu'elle administre un médicament, elle est tenue d'exercer cette activité avec compétence et habileté et, par conséquent, elle en assume l'entière responsabilité.

Mise à jour : Février 2019

PROGRAMME DE VISITES DE SURVEILLANCE GÉNÉRALE DE L'EXERCICE DE LA PROFESSION 2019-2021

DÉVOILEMENT DES NOUVEAUTÉS



PAR **JULIE ST-GERMAIN**,
inf. aux., directrice du Service
de l'inspection professionnelle

Pour la première fois cette année, le Service de l'inspection professionnelle (SIP) et le comité d'inspection professionnelle (CIP) ont établi le programme de visites de surveillance générale (VSG) sur deux ans. Ce dernier coïncidera avec la période de référence de la formation continue obligatoire.

Comme à chaque année, le CIP prévoit des visites de surveillance générale dans un grand nombre d'établissements répartis dans toute la province. Le programme, approuvé par le Conseil d'administration, vise à assurer une vigie des situations pouvant mettre en cause la qualité des soins et de l'exercice de l'infirmière auxiliaire.

Améliorer la qualité de la pratique

L'approche pédagogique auprès des membres est préconisée par cette démarche, afin de promouvoir les valeurs de la profession, notamment de rigueur et d'excellence. Ces visites permettent également de produire des constats de la profession et de participer à la recherche de solutions le cas échéant, toujours dans l'optique de soutenir les infirmières auxiliaires dans le cadre de leurs fonctions.

La sélection des établissements est faite en fonction de plusieurs critères : la transmission de signalements, la fréquence des visites au sein de la région et la croissance du nombre des établissements privés. Pour assurer la protection du public, l'OIIAQ doit continuer de tenir compte de ces changements afin de joindre le plus grand nombre d'infirmières auxiliaires qui exercent dans l'ensemble du réseau de la santé du Québec.

Sur le terrain

Avec le programme 2019-2021, le CIP poursuivra son travail auprès des infirmières auxiliaires qui exercent dans les résidences privées pour aînés (RPA) et les ressources intermédiaires (RI).

Au total, près de 5650 membres feront l'objet d'une inspection. Sur les 133 établissements qui seront visités, une cinquantaine ont été sélectionnés pour donner suite à des signalements ou à des événements inhabituels et problématiques, liés à la qualité des soins, qui ont été transmis ou observés au courant de l'année 2018.

Le SIP assure une vigie constante des situations pouvant mettre en cause la qualité de l'exercice de l'infirmière auxiliaire. Par conséquent, 63 % des visites inscrites au programme de surveillance générale de l'exercice de la profession cibleront les infirmières auxiliaires exerçant dans des RPA et des CHSLD publics et privés. Ces visites visent à s'assurer de la qualité des soins prodigués à la clientèle de ces milieux, et en particulier, des soins destinés aux clientèles vulnérables dans un contexte où l'encadrement et le soutien sont souvent insuffisants ou inexistantes.

Milieus variés

Une recrudescence des visites dans les centres hospitaliers qui proposent une diversité des milieux d'exercice et où l'on trouve aussi une clientèle vulnérable telle que la pédiatrie est notée dans ce programme.

Les groupes de médecine de famille (GMF), un secteur où l'on a recruté dix fois plus d'infirmières auxiliaires au cours des quatre dernières années, sont également ciblés dans le programme 2019-2021.

Pour connaître l'ensemble du programme, consultez-le en ligne au : oiaq.org/publications/autres-publications. ♦

COMMENT S'Y RETROUVER

LA DIFFÉRENCE ENTRE UN ORDRE PROFESSIONNEL ET UN SYNDICAT

La profession d'infirmière auxiliaire est réglementée par un ordre professionnel. Pour accomplir leur travail, les infirmières auxiliaires doivent être inscrites au Tableau de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec (OIIAQ), mais peuvent également être membres d'un syndicat.

Bien que reliées à l'exercice de la profession, ces deux entités ont des missions bien distinctes. Les rôles d'un ordre professionnel et d'un syndicat sont parfois confondus; ces quelques lignes vous permettront de bien en saisir les nuances.

Le rôle d'un ordre professionnel

La mission principale d'un ordre est de protéger le public. De cette manière, l'OIIAQ vise à assurer la protection de toutes les personnes qui bénéficient des services prodigués par ses membres.

Comme stipulé par l'Office des professions, les ordres professionnels ont la responsabilité de :

- Contrôler la compétence et l'intégrité de ses membres
- Assurer la surveillance de l'exercice de la profession
- Réglementer l'exercice de la profession
- Gérer le processus disciplinaire
- Favoriser le développement de la profession
- Contrôler l'exercice illégal de la profession et l'usurpation de titre
- Produire un rapport annuel

De plus, l'Office précise : « qu'il est faux de croire qu'un ordre professionnel est une association qui protège les intérêts de ses membres. Ces derniers peuvent adhérer à une organisation distincte et indépendante de l'ordre professionnel pour être ainsi représentés ».

La définition d'un syndicat

Le syndicat a quant à lui la mission de défendre l'intérêt de ses membres. Il chapeaute notamment les négociations de conventions collectives et est mobilisé quant aux dossiers en lien avec l'équité salariale, les conditions de travail des employés, les relations de travail ou la santé et la sécurité au travail. La négociation des assurances collectives et des régimes de retraite est également sous sa gouverne.

Mission de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec

L'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec a pour mission principale de protéger le public. Pour ce faire, il assure une étroite surveillance de l'exercice de la profession par le biais de divers mécanismes prévus par le *Code des professions*. Afin de contribuer à l'amélioration de la qualité des soins et de la santé de la population, il vise l'excellence, notamment en favorisant le développement professionnel de ses membres.



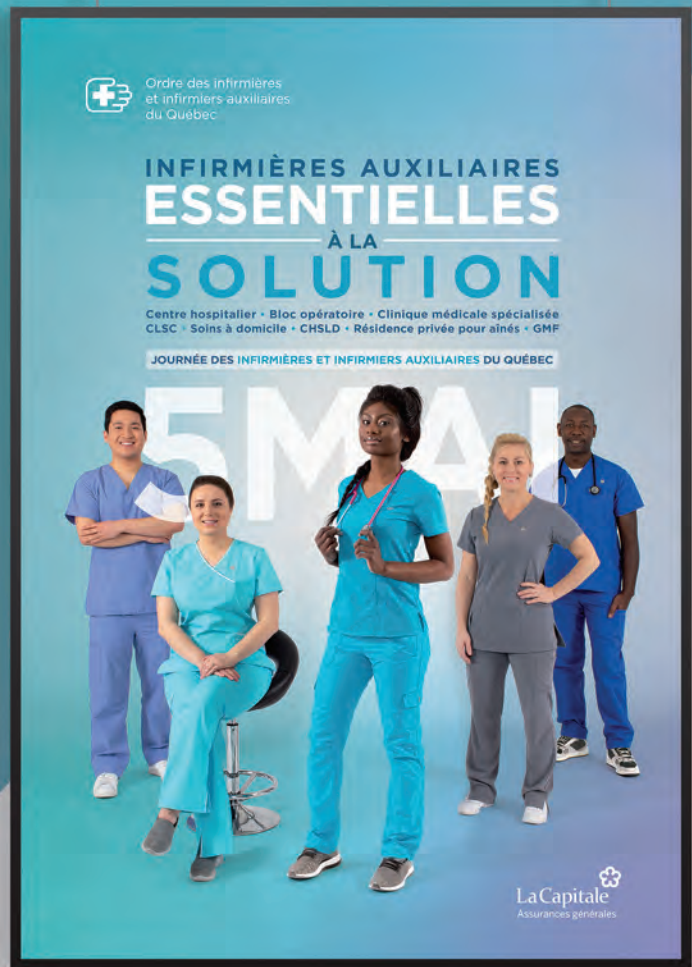


Ordre des infirmières
et infirmiers auxiliaires
du Québec

NOS CINQ TÊTES D’AFFICHE

de la **Journée des infirmières et infirmiers auxiliaires du 5 mai** prochain ont chacune leur histoire bien particulière. Ces infirmières et infirmiers auxiliaires œuvrent tous dans des secteurs bien précis, où ils contribuent au **rayonnement de la profession**. Une seule chose les relie, leur passion pour cette vocation.

Pour en apprendre plus sur chacun d’eux, consultez notre site web pour découvrir leurs portraits sur **oiihq.org** !



BLOC OPÉRATOIRE



ANTHONY YAP

« Je rêvais de travailler en soins depuis que je suis tout petit ! »

CHIRURGIE



LYDIA LAPIERRE

« C’est une fierté de voir mes patients repartir sur deux pieds ! »

CENTRE DE PRÉLÈVEMENTS



ALICE NSONGOLO

« J’ai toujours été fascinée de constater l’évolution des patients ! »

SOINS À DOMICILE



MÉLANIE ROUSSEL

« Je mets mes compétences au profit de la santé de mes patients. »

SOINS PALLIATIFS

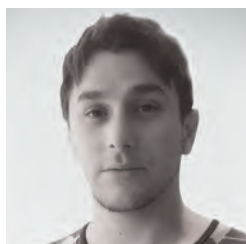


SERGE MIAKASSISSA

« Je suis attentif à mes patients pour leur dispenser les meilleurs soins. »

POUR EN SAVOIR +

OIIAQ.ORG



PAR **GENGIS GRENIER**
Infirmier de recherche
à la Clinique de médecine
urbaine du Quartier latin

Lisez attentivement cet article que vous propose le Service du développement professionnel de l'OIIAQ, puis mesurez l'acquisition de vos nouvelles connaissances en répondant au questionnaire sur le site web oiaq.org, dans le Portail de développement professionnel.

Les infirmières auxiliaires qui répondront au questionnaire se verront reconnaître **une heure de formation continue.**

Des frais de 25 \$ taxes en sus devront être acquittés en ligne. Les questionnaires et les chèques reçus par la poste seront refusés.

LES INFECTIONS TRANSMISES SEXUELLEMENT ET PAR LE SANG

LA PRÉVENTION, LE DÉPISTAGE ET LES TRAITEMENTS

Les infections transmises sexuellement, un sujet encore tabou ou méconnu pour plusieurs professionnels. Où en sommes-nous en 2019 ? Le milieu évolue constamment et le raffinement pharmacologique ne cesse de s'améliorer. L'hépatite C se guérit en trois mois et, sur la scène internationale, la bithérapie fait son entrée pour soigner le VIH. Nous constatons le vieillissement de la population séropositive et même, la fin d'une épidémie ici au Québec.

Malgré les progrès, des défis demeurent : la sensibilisation de la population, la formation continue des professionnels de la santé, la peur du jugement de la clientèle, l'approche interculturelle et intergénérationnelle.

Nous en sommes là : nous baignons dans une science médicale où nous guérissons la plupart des ITSS et où nous contrôlons bien le VIH, mais le jugement populaire et l'ignorance sont encore chose commune. Ce portrait se traduit dans notre univers de travail. Les professionnels, comme les infirmières auxiliaires, font la différence dans notre milieu d'expertise, grâce à leur approche positive qui incite les patients à parler ouvertement de leur sexualité, sans stigmatisation.

Contribution de l'infirmière auxiliaire en santé sexuelle

L'infirmière auxiliaire contribue grandement à nos équipes médicales pour la prestation des soins en santé sexuelle. La collecte de données par le biais de questionnaires, la prise de signes vitaux, l'administration d'antibiotiques et de vaccins, la coordination des rendez-vous médicaux, les prélèvements sanguins, la distribution de condom, etc., sont des actes qui sont également exercés par des membres de l'OIIAQ dans

notre milieu professionnel. La compréhension, une attitude positive et l'absence de jugement font la différence auprès de notre clientèle. Pour notre part, nous soulignons l'effort de nos infirmières auxiliaires au sein de notre équipe, dont la contribution est devenue essentielle dans notre lutte contre le VIH.

Les ITSS - nouveautés en résumé

Les hépatites virales

Les hépatites A, B et C sont des inflammations du foie causées par des infections virales.

L'hépatite A se prévient entre autres avec le vaccin Vaqta. Dans la majorité des cas d'infection à l'hépatite A, le corps se débarrasse du virus sans traitement et s'immunise pour éviter une réinfection.

L'hépatite B se prévient également avec un vaccin, Engerix. En cas d'infection à l'hépatite B, le corps se débarrasse seul du virus en s'immunisant contre celui-ci dans la plupart des cas. Cependant, il arrive que le corps ne puisse pas se débarrasser du virus de l'hépatite B, imposant ainsi un traitement. On parlera alors d'infection chronique.

Depuis 2015, l'hépatite C (VHC) se guérit en plus ou moins trois mois de traitements ici au Québec.





Malgré les progrès, des défis demeurent : la sensibilisation de la population, la formation continue des professionnels de la santé, la peur du jugement de la clientèle, l'approche interculturelle et intergénérationnelle.

Auparavant, les traitements avec l'interféron s'échelonnaient sur six mois et ne garantissaient pas une guérison. Dans les cas d'infection à l'hépatite C, environ 15 % des personnes infectées se débarrassent du virus sans traitement. Cela ne les immunise toutefois pas contre une deuxième infection, contrairement à l'hépatite A et B.

En ce qui concerne l'hépatite C, il est important de connaître la charge virale du virus et son génotype par le biais de prises de sang. Il existe plusieurs souches, ou génotypes du virus de l'hépatite C. Les génotypes sont classés d'un à six. Ces génotypes peuvent également être divisés en sous-types, tels que le génotype 1A ou 4D.

En revanche, un patient atteint de l'hépatite C avec génotype 1A, sans cirrhose hépatique et n'ayant jamais reçu de traitement contre l'hépatite C, serait potentiellement un candidat pour recevoir Zepatier; un traitement antiviral oral quotidien pris pendant trois mois. Le patient aura donc de 90 % à 100 % de chance de guérir son hépatite C.

L'hépatite C se dépiste, se traite et se guérit maintenant. Les traitements varient selon la condition cirrhotique du foie, le stade de fibrose, le génotype viral, l'exposition à des traitements anti-VHC antérieur, des échecs à des traitements antérieurs et au nombre de fois que le patient s'est infecté à l'hépatite C.

Depuis un an, nous voyons apparaître sur le marché les traitements anti-VHC pangénotypiques. Ces traitements sont offerts aux patients sans égard aux génotypes, ce qui est très nouveau dans le domaine de l'hépatite C.

L'infection à la gonorrhée et à la chlamydia

La gonorrhée et la chlamydia sont souvent des infections asymptomatiques. Des traitements antibiotiques plus précis sont recommandés selon les

sites d'infections (gorge, anus, urètre, urine, col utérin ou vaginal) et le type d'infection. De plus, les outils de diagnostics de microbiologie peuvent faire état du profil de résistance aux antibiotiques de l'infection gonococcique. Cela permet au professionnel d'être plus éclairé quant à l'antibiothérapie à prescrire.

Un contrôle de dépistage est recommandé quelques semaines après la fin de l'antibiothérapie afin de confirmer la guérison à la gonorrhée. Nous sommes également tenus de dépister et traiter les partenaires des patients infectés dans la mesure du possible. Les antibiotiques les plus souvent utilisés en combinaison variable selon le ou les types d'infections et leur site d'infection sont l'azithromycine, la ceftriaxone et la doxycycline.

La syphilis

Plusieurs microbiologistes considéraient la syphilis comme une maladie ancienne, éteinte et disparue au Québec, depuis plus d'une décennie. La syphilis a fait son retour depuis les années 2000 auprès des hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes. L'incidence de la syphilis est maintenant répandue au sein de toute la population.

L'infection est souvent asymptomatique et son traitement est simple : deux injections intramusculaires de pénicilline. En cas d'allergie, un traitement à la doxycycline BID durant 21 jours sera requis. Il faut surveiller la guérison sur plusieurs mois avec des prises de sang. Il n'est pas rare de voir des cas de réinfection.



VIH

Après l'épidémie des années 80 au Québec, les nouvelles infections au VIH ont considérablement diminué dans la province. En 2016, l'Institut national de santé publique (INSPQ) rapportait 294 nouveaux cas d'infection au VIH, représentant ainsi moins d'un nouveau cas par jour pour l'ensemble du territoire. Cette situation est attribuable à plusieurs facteurs, notamment la prévention et les traitements.

En matière de prévention, les populations à haut risque d'infection au VIH se voient prescrire un traitement prophylactique pré-exposition à base de deux molécules antirétrovirales : le Truvada.

Au sujet du traitement, la trithérapie et la bithérapie antirétrovirale ont fait leurs preuves. Des prises de sang sont recommandées avant d'entreprendre un traitement anti-VIH, pour déterminer la charge virale du virus, le dénombrement des cellules CD4 et le génotype du virus. Ces paramètres permettent au professionnel d'être plus éclairé face aux choix des antirétroviraux à prescrire.

Ces combinaisons d'antirétroviraux permettent aux porteurs du VIH de rendre leur charge virale indétectable, ce qui diminue considérablement les probabilités de transmission. Par exemple,

plusieurs couples sérodiscordants (couple composé d'une personne infectée au VIH avec une personne non infectée au VIH) ont des rapports sexuels non protégés sans s'infecter. Les femmes séropositives adhérant à un traitement spécifique recommandé en gestation peuvent dans une bonne majorité des cas avoir des enfants sans leur transmettre le virus.

Nous sommes à une époque où le VIH est une maladie chronique. La population séropositive vieillit tout comme l'ensemble de la population et peut depuis très peu se procurer des assurances vie. Le défi des personnes séropositives demeure donc d'affronter le jugement et la peur des autres. Pour les professionnels de la santé, le défi s'inscrit plutôt dans l'évaluation et l'interaction des antirétroviraux avec les autres classes de médicaments chez la population séropositive vieillissante.

Au plan légal

Une personne séropositive au VIH est dans l'obligation légale de divulguer son statut sérologique avant d'avoir des rapports sexuels non protégés. Quant à la jurisprudence, il n'est pas rare de voir devant les tribunaux des accusations de voie de fait grave et d'agression sexuelle grave chez les personnes séropositives n'ayant pas divulgué leur

statut sérologique avant les rapports sexuels. Il est donc important pour une personne séropositive de divulguer son statut à son ou ses partenaires avant les rapports sexuels. Notez que le risque de transmission est diminué lorsque la charge virale du virus est indétectable.

Le site internet CATIE, une source d'informations relatives au VIH, cite des jugements de la Cour suprême du Canada :

Une personne vivant avec le VIH **n'a pas l'obligation** de dévoiler sa séropositivité avant d'avoir un rapport sexuel **vaginal** si un **condom est utilisé** et que la personne séropositive **a une charge virale « faible »** au moment du rapport sexuel. Dans l'une des deux décisions de 2012, la Cour suprême du Canada a conclu qu'une charge virale de 1 500 copies ou moins de virus par millilitre de sang représente une charge virale « faible » (ce qui inclut toute personne ayant une charge virale indétectable). Nous ne savons pas encore si le nombre 1 500 sera uti-

lisé comme seuil pour définir ce qu'est une charge virale « faible ». Il est donc important de vous assurer d'avoir en main l'information la plus à jour.

Une personne vivant avec le VIH **a l'obligation** juridique de dévoiler sa séropositivité avant d'avoir :

- une relation sexuelle vaginale, frontale ou anale sans condom, peu importe sa charge virale, ou
- une relation sexuelle vaginale, frontale ou anale lorsque sa charge virale est plus élevée que « faible », peu importe si les rapports sexuels sont avec ou sans l'usage d'un condom.

Relation sexuelle frontale

Tel que défini par le site CATIE : « les relations sexuelles frontales sont connues plus couramment sous le nom de relations sexuelles vaginales. C'est un terme qu'emploient parfois les hommes trans qui se sentent plus à l'aise d'utiliser ce langage. »

PROFESSIONNEL-LES
EN SOINS

**Vous êtes
les services
publics**

Merci

ditesmerci.info
f t v



Merci



L'herpès

Il existe deux types d'infection au virus simplex de l'herpès (VSH) : le type un et le type deux. Le type un touche plus souvent la région de la bouche et le type deux, les organes génitaux. Les épreuves diagnostiques peuvent être effectuées selon le contexte clinique avec des prises de sang et des cultures de microbiologie. Le Valtrex est un traitement antiviral répandu pour traiter les épisodes symptomatiques. Le virus de l'herpès ne se prévient pas avec la vaccination et ne se guérit pas avec un traitement. Le porteur du VSH le demeure à vie.

Obligations légales

Nous voyons les premiers cas de jurisprudence dans les cas de transmission du VSH devant les tribunaux. Par exemple, le célèbre chanteur Usher fait face à la justice américaine pour avoir, selon les accusations, transmis le VSH à quelques partenaires.

Le virus du papillome humain

La famille des virus du papillome humain (VPH) englobe plus d'une centaine de virus, dont plusieurs étant cancérogènes. Plusieurs types peuvent occasionner des condylomes ou d'autres infections, risquant d'évoluer en cancer. Neuf de ces virus cancérogènes peuvent être prévenus par la vaccination : Gardasil-9. En cas d'apparition de verrues génitales, des traitements peuvent s'imposer. La cryothérapie, l'acide trichloracétique, crème aldara, condylone, l'électrocoagulation et voir même le traitement au laser, peuvent servir pour se débarrasser des verrues. Ceci dit, la plupart des traitements sont douloureux et ne garantissent pas la guérison ou la réapparition des verrues génitales.

Ne pas oublier

Le condom est encore à ce jour le meilleur outil pour prévenir toutes les ITSS confondues. ♦

Biographie de l'auteur :

Gengis Grenier a gradué du cégep de Valleyfield en 2012 dans le programme de soins infirmiers. Il a exercé dans le milieu des soins critiques pendant quatre ans pour ensuite se lancer dans la recherche clinique sur le VIH et les hépatites virales à la clinique de médecine urbaine du Quartier latin. L'infirmier de recherche a également été décoré d'une médaille de l'Assemblée nationale en 2009 pour son implication et ses efforts de sensibilisation face au phénomène de l'intimidation en milieu scolaire.



Références :

CATIE. La source canadienne de renseignements sur le VIH et l'hépatite C, [En ligne], 2018, [https://www.catie.ca/fr/accueil], (Consulté le 1^{er} novembre 2018).

CATIE. Pré-fix : Un guide à l'intention des personnes vivant avec l'hépatite C ou le VIH qui s'injectent des drogues, [En ligne], 2018, [https://www.catie.ca/fr/guides-pratiques/prefix/9], (Consulté le 1^{er} novembre 2018).

INSTITUT NATIONAL D'EXCELLENCE EN SANTÉ ET EN SERVICES SOCIAUX. Guides sur le traitement pharmacologique des ITSS, [En ligne], [https://www.inesss.qc.ca/nc/publications/publications/publication/guides-sur-le-traitement-pharmacologique-des-itss-mise-a-jour-de-certains-guides.html], (Consulté le 1^{er} novembre 2018).

INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC. Guide québécois de dépistage des ITSS, [En ligne], 2017, [https://www.inspq.qc.ca/espace-itss/guide-quebecois-de-depistage-des-itss], (Consulté le 1^{er} novembre 2018).

SAINT-HYACINTHE

ÉVÉNEMENTS JUIN 2019

OFFREZ-VOUS DU DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL

FAITES VITE, LE NOMBRE DE PLACES EST LIMITÉ !



JOURNÉE DE FORMATION

Perfectionnez
vos connaissances afin
de maintenir vos compétences
professionnelles à jour.



CONFÉRENCE EN VEDETTE

**Prendre soin de soi :
à chacun son mode d'emploi !**

20
JUN

SYMPOSIUM

Une rencontre enrichissante
afin d'échanger et de proposer
des actions concrètes pour
l'avancement de la profession.



CONFÉRENCE EN VEDETTE

**La collaboration interprofessionnelle
de l'infirmière auxiliaire :
un rôle essentiel à l'équipe de soins**

21
JUN

CONGRÈS

3 activités en 1 :
Journée de formation du 20 juin
+ Symposium du 21 juin
+ Souper-spectacle



SOUPER-SPECTACLE

**FAMOUS ... un spectacle
hors du commun !**

20+21
JUN

Inscriptions en ligne oiaq.org/evenements



Ordre des infirmières
et infirmiers auxiliaires
du Québec

On s'occupe de vos finances. On vous laisse le soin des patients.

Économisez jusqu'à **1 035 \$*** annuellement.

Adhérez à l'offre exclusive pour les **infirmier(ère)s**
et **infirmier(ère)s auxiliaires**.



bnc.ca/infirmier

Fière partenaire de:



Ordre des infirmières
et infirmiers auxiliaires
du Québec

Sous réserve d'approbation de crédit de la Banque Nationale. L'offre constitue un avantage conféré aux détenteurs d'une carte de crédit Platine, *World Mastercard*^{MD} ou *World Elite Mastercard*^{MD} de la Banque Nationale. L'économie annuelle potentielle de 1036 \$ est une illustration de ce qui peut être obtenu par un détenteur de l'offre. Elle est basée sur le profil type d'un détenteur de l'offre qui détient ce qui suit: un forfait bancaire équivalent au forfait Le Total^{MC}; une carte de crédit *World Elite Mastercard*; une marge hypothécaire Tout-En-Un Banque Nationale^{MD} avec un solde annuel courant de 150 000 \$; une marge de crédit personnelle avec un solde annuel courant de 25 000 \$, le tout avec une bonne cote de crédit auprès des bureaux de crédit. L'économie a été calculée de la manière suivante: absence de frais mensuels liés aux transactions incluses dans le forfait Le Total (économie annuelle de 311 \$), plus un rabais annuel de 0,25 % sur le taux de la marge Tout-En-Un (économie annuelle de 375 \$), plus un rabais annuel de 2,00 % sur le taux de la marge personnelle (économie annuelle de 500 \$), moins le montant des frais annuels liés à la carte de crédit *World Elite Mastercard* pour un an. Ces rabais représentent la différence entre ce que pourrait avoir un client ne faisant pas partie de l'offre, et un client qui en fait partie. Certaines conditions d'admissibilité s'appliquent, pour plus de détails, visitez bnc.ca/infirmier. Il se peut que l'économie potentielle ne représente pas l'économie nette que vous obtiendrez, puisqu'elle varie selon votre situation financière. ^{MC} RÉALISONS VOS IDÉES et LE TOTAL sont des marques de commerce de la Banque Nationale du Canada. ^{MD} MASTERCARD, WORLD MASTERCARD et WORLD ELITE sont des marques de commerce déposées de Mastercard International inc., employées sous licence par la Banque Nationale du Canada. ^{MD} TOUT-EN-UN BANQUE NATIONALE est une marque de commerce déposée de la Banque Nationale du Canada. © 2018 Banque Nationale du Canada. Tous droits réservés.